

Des entreprises cubaines rejetteront la demande d'ExxonMobil devant des tribunaux étasuniens



La Havane, 6 août (RHC)- La corporation CIMEX Société Anonyme et l'Union Cubaine du Pétrole se défendront devant une cour fédérale des États-Unis de la plainte déposée par la multinationale ExxonMobil, en vertu de l'article 3 de la Loi Helms-Burton.

Cet article, activé récemment par l'administration Trump, permet à des Étatsuniens et à des Cubains naturalisés étasuniens, de poursuivre devant des tribunaux des États-Unis, les compagnies qui utilisent actuellement les biens qui leur ont été nationalisés à Cuba après le triomphe de la Révolution le 1er janvier 1959.

Une note publiée par le site www.cubadebate.cu a fait savoir que ces deux entités ont entrepris les démarches formelles à travers leurs avocats pour se défendre devant une cour fédérale du district de Columbia, aux États-Unis.

La note souligne que la compagnie pétrolière ExxonMobil a été la première à déposer une plainte contre des entreprises cubaines devant un tribunal étasunien en vertu de l'article 3 de la Loi Helms-Burton, le 2 mai de cette année.

Notre pays a réitéré à plusieurs reprises que cette loi est inapplicable en territoire cubain, raison pour laquelle l'on ne reconnaîtra pas son effet juridique et que toutes les actions seront entreprises pour empêcher son application.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/198244-des-entreprises-cubaines-rejetteront-la-demande-dexxonmobil-devant-des-tribunaux-etasuniens>



Radio Habana Cuba